

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240424-DEC2024-042-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-042

Objet : **Concours restreint de maitrise d'œuvre sur esquisse pour la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers - Quartier gare de la Ville d'Ambérieu en Bugey**
Désignation d'un lauréat

LE PRESIDENT

VU la délibération n°2023-188 en date du 28 septembre 2023 portant autorisation pour le lancement d'un concours restreint de maitrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers situés dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu en Bugey ainsi que le Président à signer tous les documents s'y rapportant ;

VU la délibération n°2023-189 en date du 28 septembre 2023 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc dans le cadre dudit concours de maitrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2023-190 en date du 28 septembre 2023 portant désignation des membres du jury dans le cadre dudit concours de maitrise d'oeuvre ;

VU les procès-verbaux du jury de concours en date du 5 décembre 2023 et du 11 avril 2024 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du lancement d'un concours restreint de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers situés dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu en Bugey, la procédure s'est déroulée comme suit :

Phase Candidature

Publicité :

- Plateforme de dématérialisation <https://marchespublics.ain> à compter du 5 octobre 2023
- BOAMP du 7 octobre 2023
- JOUE du 10 octobre 2023

Date de remise des candidatures : 10 novembre 2023

Nombre de candidatures reçues : 9 candidatures recevables

Réunion du jury de concours : 5 décembre 2023

Nombre de candidats admis à concourir : 3 candidats

.../...

Candidatures retenues par ordre d'arrivée des plis :

- 1 - Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE - Mandataire / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJN - 26400 CREST
- 2 - Groupement d'entreprises conjoint ATELIERS O-S ARCHITECTES - Mandataire / IGB / EUCLID INGENIERIE / L'ATELIER DES CAIRNS / DESIGNERS UNIT / NALISSE - 75010 Paris
- 3 - Groupement d'entreprises conjoint UNANIME ARCHITECTES LYON - Mandataire / OTEIS AGENCE DE LYON / US & CO / BDP CONCEPT – L'ATELIER DES JARDINS - 69007 LYON

Phase Offre

Invitation à concourir : 25 janvier 2024

Date de remise des offres : 25 mars 2024

Réunion du jury de concours : 11 avril 2024

Classement des soumissionnaires et levée de l'anonymat :

- 1 - Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE - Mandataire / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJN - 26400 CREST
- 2 - Groupement d'entreprises conjoint ATELIERS O-S ARCHITECTES - Mandataire / IGB / EUCLID INGENIERIE / L'ATELIER DES CAIRNS / DESIGNERS UNIT / NALISSE - 75010 Paris
- 3 - Groupement d'entreprises conjoint UNANIME ARCHITECTES LYON - Mandataire / OTEIS AGENCE DE LYON / US & CO / BDP CONCEPT – L'ATELIER DES JARDINS - 69007 LYON

VU l'avis du jury de concours lors de sa séance en date du 11 avril 2024, il est proposé de désigner comme lauréat le :

Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE - Mandataire / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJN - 26400 CREST

CONSIDERANT l'avis du jury, il doit être procédé à la désignation d'un lauréat au concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu en Bugey et engager une procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, avec ledit lauréat dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT l'avis favorable du jury, pour le versement d'une prime d'un montant de 20 000 € HT à chaque concurrent en raison d'offres globalement conformes aux attentes, il convient de procéder au versement de ladite prime ;

- DESIGNER comme lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers situés dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu en Bugey, le Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJN, dont le mandataire est la Société COCO ARCHITECTURE à Crest (26).

.../...

- DECIDE d'engager une procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, avec ledit lauréat dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- APPROUVE le versement d'une prime d'un montant de 20 000 € HT à chaque soumissionnaire ayant présenté un projet conforme aux attentes tel qu'indiqué dans le procès-verbal du jury de concours.
- PRECISE que la prime versée au lauréat sera intégrée dans la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 avril 2024
Publiée le 25 AVR. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 24 avril 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

